

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Successions

Successions

Article 78, point a) - le nom et les coordonnées des juridictions ou autorités compétentes pour statuer sur les demandes de déclaration constatant la force exécutoire, conformément à l'article 45, paragraphe 1, et sur les recours formés contre les décisions rendues sur ces demandes, conformément à l'article 50, paragraphe 2

Juridiction ou autorité compétente:

Président du Tribunal d'arrondissement

Coordonnées:

Tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tél : 00352 475981-1

Tribunal d'arrondissement de Diekirch

Palais de Justice

Place Guillaume

L-9237 Diekirch

Tél : 00352 803214-1

Juridiction compétente en matière d'appel:

Cour d'appel siégeant en matière civile

Coordonnées:

Cour d'appel

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tél : 00352 475981-1

Article 78, point b) - les procédures de pourvoi contre la décision rendue sur le recours visées à l'article 51

Juridiction compétente

Cour de cassation

Coordonnées

Cour de cassation

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tél: 475981-369/373

Procédure

Recours en cassation

Article 78, point c) - les informations pertinentes relatives aux autorités compétentes aux fins de la délivrance du certificat en vertu de l'article 64

Autorité(s) compétente(s):

Tous les notaires membres de la Chambre des Notaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Contact :

<http://www.notariat.lu>

Article 78, point d) - les procédures de recours visées à l'article 72

Juridiction compétente:

Tribunal d'arrondissement

Coordonnées:

Tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tél : 00352 475981-1

Tribunal d'arrondissement de Diekirch

Palais de Justice

7, avenue de la Gare

B.P. 164

L-9202 Diekirch

Tél : 00352 803214-1

Procédure:

Procédure écrite

Article 79 - Établissement et modification ultérieure de la liste contenant les informations visées à l'article 3, paragraphe 2

/

Dernière mise à jour: 24/04/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.